



Objet social de l'entreprise : EURL et renseignements

Par Visiteur

Bonjour

Nous sommes une EURL avec l'objet social suivant :

"La société a pour objet en France et à l'étranger les activités suivantes :

Toutes activités d'achat de vente, d'import et d'export, de vente en gros et de distribution de tous produits non réglementés sur foires et salons, magasins, marchés, catalogues de vente par correspondance ainsi que toutes activités de prestations de services se rapportant directement à son objet social.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement à son objet social, ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement;

Et plus généralement, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance."

Nous souhaitons développer en plus, une nouvelle activité immobilière type marchand de biens.

Devons nous procéder à la modification de l'objet social et changer le statut d'eurl en sas par exemple ? Si cela est possible, distinguer les 2 activités pour des associés n'intervenant que sur la partie immobilier ?

Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Et plus généralement, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance."

Nous souhaitons développer en plus, une nouvelle activité immobilière type marchand de biens.

Devons nous procéder à la modification de l'objet social et changer le statut d'eurl en sas par exemple ? Si cela est possible, distinguer les 2 activités pour des associés n'intervenant que sur la partie immobilier ?

Si j'ai bien compris, vous avez une EURL donc vous êtes seule dirigeante de la société. Voulant élargir votre domaine d'activité, vous allez intégrer des associés. S'il est prévu que ces derniers ne s'occupent que de la partie marchand de biens, pourquoi ne pas constituer tout simplement une deuxième société? Plutôt que de tout mettre dans cette EURL (modifié s'entend) avec les risques que cela prend: Ainsi par exemple, si l'entreprise immobilière connaît des dettes importantes, elle fera également couler votre activité actuelle.

D'où l'intérêt de préférer plusieurs sociétés à une seule.

Très cordialement.